

**Renouvellement de l'autorisation d'exploitation du système  
d'assainissement d'Epône-Mézières**

## **AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

La Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise sise Immeuble Autoneum – rue des Chevries 78410 AUBERGENVILLE, a présenté un dossier de demande d'autorisation environnementale, au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'Environnement, concernant le renouvellement de l'autorisation d'exploitation du système d'assainissement d'Epône-Mézières.

La participation du public s'effectue par voie électronique selon les modalités des articles L123-19 et R123-46-1 du code de l'environnement. Elle se déroulera du 15 décembre 2022 au 14 janvier 2023 inclus, soit pendant 31 jours.

Un registre dématérialisé sera mis en ligne à l'adresse suivante : <http://autorisation-exploitation-systeme-assainissement-epone-mezieres.consultationpublique.net/> à l'ouverture de la participation du public par voie électronique (PPVE), le 15 décembre 2022, jusqu'à sa clôture, le 14 janvier 2023.

Le registre dématérialisé vise à permettre au public de déposer des observations, les consulter et prendre connaissance des réponses de la CU GPSEO, maître d'ouvrage.

Le dossier soumis à la participation du public sera mis en ligne à l'adresse suivante <http://autorisation-exploitation-systeme-assainissement-epone-mezieres.consultationpublique.net/> dans les meilleurs délais et au plus tard à l'ouverture de la participation du public par voie électronique, le 15 décembre 2022.

Du 15 décembre 2022 au 14 janvier 2023, le dossier sera également consultable sur demande, sous format papier, à la préfecture des Yvelines (Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques – 1 avenue de l'Europe – 78000 Versailles) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45.

Le dossier comprend notamment, les documents suivants, consultables à l'adresse mentionnée :

- Le dossier de demande de renouvellement de l'autorisation environnementale de l'exploitation du système d'assainissement d'Epône-Mézières.
- La décision du 21 février 2019 dispensant le projet d'une évaluation environnementale, également consultable sur le site Internet <https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/2018-cas-par-cas-78-a3284.html>.
- L'étude d'incidence portant sur le projet

Le public pourra obtenir toute information relative au projet auprès du maître d'ouvrage : la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise – Mr. Benoit CHABAUD, mail : [benoit.chabaud@gpseo.fr](mailto:benoit.chabaud@gpseo.fr) ou Mme Marie DESGAULX de NOLET, mail : [marie.desegaulx-de-nolet@gpseo.fr](mailto:marie.desegaulx-de-nolet@gpseo.fr)

À l'issue de la participation du public par voie électronique, une synthèse des observations et propositions déposées par le public, mentionnant les réponses et, le cas échéant, les évolutions proposées par le maître d'ouvrage pour tenir compte des observations et propositions du public, sera réalisée dans un délai d'un mois à l'issue de la PPVE. Cette synthèse sera publiée sur le site dédié à la participation du public par voie électronique et sur le site Internet de la préfecture des Yvelines.

Le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour accorder le renouvellement de l'autorisation environnementale de l'exploitation du système d'assainissement d'Épône-Mézières.